

Département langue française

Label *Qualité français langue étrangère*

Commission interministérielle de labellisation

Mardi 13 décembre 12 h 00 – 14 h 00
CIEP, Sèvres

Compte rendu

1. Ordre du jour

- ✓ Examen des dossiers des centres audités
- ✓ Examen des dossiers en attente
- ✓ Demandes de dérogation
- ✓ Amélioration du dispositif de labellisation
- ✓ Renouvellement des membres du conseil d'orientation du label
- ✓ Séminaire annuel dédié au label et aux centres labellisés
- ✓ Questions diverses
- ✓ Date de la prochaine réunion de la commission

2. Participants

Présidente de la commission : Mme Sara Thornton, conseillère scientifique pour les formations, représentant Mme Brigitte Plateau, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Mme Claire Extramiana, chargée de mission, délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), ministère de la culture ;

Mme Carole Dandeville, cheffe du pôle de la coopération éducative francophone, direction de la culture, de l'enseignement, de la recherche et du réseau, ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) ;

Mme Aude Molin-Chuzeville, rédactrice Asie-Océanie, pôle de la coopération éducative francophone, direction de la culture, de l'enseignement, de la recherche et du réseau, ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) ;

Mme Juliette Salabert, responsable du département langue française, CIEP ;

Mme Caroline Mouton-Muniz, responsable du label *Qualité français langue étrangère*, département langue française, CIEP.

3. Examen des dossiers des centres audités

Les dix dossiers instruits auprès de la commission sont acceptés.

Renouvellement
Alliance française, Toulouse (31)
École Polytechnique, Palaiseau (91) Section FLE
Groupe Sup de Co, La Rochelle Institut d'études françaises
Institut européen de français, Montpellier (34)
Institut international de Rambouillet (78)
Université de Nanterre Paris Ouest (92) Centre F.E.T.E
Tours langues (37)
1^{re} labellisation
CFA Louis Prioux, Bar-le-Duc (58)
Lil'langues, Lille (59)
Méditerranée formation, Avignon (84)

Audit de contrôle : dans le cadre de la procédure de réclamation à disposition des usagers des centres labellisés, le CIEP a organisé un audit de contrôle fin novembre 2018 dans un centre labellisé. Le CIEP a été saisi par courrier par deux agents étrangers contraints de retirer en tout début de programme, les huit mineurs placés dans ce centre, compte tenu des dysfonctionnements constatés dès l'arrivée de ces jeunes apprenants.

Sur la base du rapport d'audit, la commission décide le retrait immédiat du label de ce centre.

4. Demandes de dérogation

Deux centres sollicitent une dérogation auprès de la commission en raison d'un nombre d'heures annuel inférieur au minimum requis. Pour raison interne, un centre demande un délai de 3 mois pour un audit de renouvellement.

La commission accorde à ces trois centres la dérogation sollicitée.

5. Amélioration du dispositif de labellisation *Qualité FLE*

- Remplacement des termes auditeur « senior » et « en second » par « responsable de l'audit » et « co-auditeur ou co-auditrice ».

- Allègement du référentiel pour les écoles accréditées par la Commission des titres d'ingénieur (CTI) : suite aux travaux de relecture du référentiel avec la CTI, des propositions d'allègement du référentiel pour ces écoles ont été présentées lors de la dernière réunion du conseil d'orientation du label. En accord avec les membres du conseil, la commission souhaite une meilleure adaptation du référentiel au fonctionnement des départements ou sections FLE de ces établissements. Le CIEP propose de sortir du périmètre du label les critères déjà audités lors de l'audit d'accréditation CTI et les critères jugés non pertinents pour certaines écoles.

✓ Pour le domaine **Locaux**, une attestation sur l'honneur pour L1 et L7 sera attendue.

L1 : Le centre s'assure, auprès des autorités compétentes, que l'ensemble des locaux est en conformité avec les normes en vigueur de sécurité et d'accessibilité. [C]

Document(s) attendu(s) : attestation sur l'honneur de la direction de l'école.

L7 : Les locaux sont maintenus dans un bon état de propreté, notamment les sanitaires, qui sont convenablement équipés. [C]

Document(s) attendu(s) : attestation sur l'honneur de la direction de l'école (+ observations directes).

L19 : Les apprenants bénéficient d'un accès Internet gratuit dans la plupart des espaces du centre. Les apprenants qui n'ont pas d'ordinateur personnel ont accès à des ordinateurs du centre pour communiquer à des fins personnelles.

Vérification de l'existence d'une adresse école pour chaque étudiant (ex. : jules.durand@eitp.fr)

✓ **Domaine Accueil** : le processus d'inscription sera vérifié uniquement lorsque l'inscription de l'étudiant au cours de FLE est organisé par le centre de FLE. Idem pour l'attribution d'un logement géré par le CROUS dans la quasi-totalité des établissements d'enseignement supérieur.

✓ **Domaine Gestion** :

G 8 : La structure d'administration (conseil d'administration, assemblée générale, ou autre) correspondant aux statuts juridiques du centre se réunit régulièrement. Critère non-pertinent pour les établissements publics.

G9 : Il existe des outils de gestion comptable. Critère non-pertinent pour les établissements qui ne génèrent pas de chiffre d'affaires.

Suite aux travaux des auditeurs *Qualité FLE*, à l'occasion du séminaire annuel du 28 au 30 mai 2018, le CIEP propose des aménagements à la marge.

- Aménagement du référentiel :

✓ A2 : Le centre diffuse des documents imprimés actualisés qui présentent l'ensemble des services proposés : conditions d'accès à la formation (procédures d'inscription, prix et conditions financières, conditions d'annulation), descriptifs de formation, taille des groupes-classes et toutes les informations utiles pour choisir un séjour.

La plupart des établissements utilisent des brochures téléchargeables. Le CIEP propose d'ajouter la notion de brochure téléchargeable.

✓ L8 : Les sanitaires sont en nombre suffisant pour la fréquentation maximale du centre et une distinction hommes/femmes existe. [C] Retrait de la distinction hommes/femmes.

- Meilleure répartition des critères entre les deux auditeurs :

✓ G7 : le référencement des documents (CFC) ;

✓ L10 (salle des professeurs) ;

✓ L11 (centre de ressources) ;

✓ L17 et L18 (équipement des salles) ;

✓ L20 (ressources en ligne) à relier au F20 (formation à distance) ;

✓ A13, A17 (le responsable est souvent un enseignant).

Ces 8 critères en lien direct avec la pédagogie peuvent être gérés par le co-auditeur ou la co-auditrice.

La commission donne son accord au CIEP pour la mise en œuvre de l'ensemble de ces aménagements.

6. Renouvellement des membres du conseil d'orientation du label

La nouvelle liste des membres du conseil d'orientation du label sera publiée fin janvier 2019. Les mandats, d'une durée de 3 ans, sont en cours de renouvellement.

7. Séminaire annuel dédié au label et aux centres labellisés (cf. programme joint)

Le séminaire aura lieu le 18 décembre de 9 h à 19 h au CIEP. Une centaine de personnes sont inscrites ou en cours d'inscription. Saisi par de nombreux centres qui s'interrogent sur l'articulation entre le label *Bienvenue en France* et le label *Qualité FLE*, le CIEP a demandé à Campus France de présenter le label Bienvenue en France lors de ce séminaire afin de répondre aux questions des participants.

La bonne articulation entre les deux labels est indispensable et souhaitée par les deux opérateurs, la définition des critères du label *Bienvenue en France* est en cours et permettra de valoriser le label *Qualité FLE* existant afin que tous les établissements progressent dans les conditions d'accueil et d'offre de FLE qu'ils offriront.

8. Questions diverses

9. Date de la prochaine réunion de la commission

Prochaine réunion vers le 15 juin 2019 (date à reconfirmer).